

L'assurance vie

Plus que jamais plébiscitée
par les Français



**Pierre-François
CAMBON**
Président
MACSF épargne retraite

C'est une certitude, la solidarité nationale ne peut répondre à elle seule à l'enjeu du financement des retraites. C'est par ses capacités à apporter des réponses multiples, efficaces et adaptables à chaque individu que l'assurance vie demeure le placement préféré des Français. Et l'engouement se poursuit : selon une étude de l'INSEE relative au patrimoine des ménages réalisée en 2010, 41,8 % d'entre eux possèdent un contrat en 2010 contre

35,3 % en 2004 et 34,6 % en 1998. Plus de 70 % des flux de placements financiers des ménages se sont portés sur l'assurance vie en 2009.

Le tout est de choisir le bon assureur

C'est une question fondamentale s'agissant de garanties à long terme. Chiffres à l'appui, dont un

grand nombre d'entre vous bénéficie depuis plus de 40 ans, MACSF *épargne retraite* constitue l'une des meilleures solutions pour vous faire profiter des atouts de ses formules d'assurance vie et de retraite, dans un esprit mutualiste.

Quels sont ces atouts ?

- La simplicité de nos contrats : un fonctionnement simple et la transparence des informations et des conseils donnés ;
- La qualité de gestion : c'est à la fois une performance financière régulière et le traitement de vos opérations dans des délais contractuellement affichés ;
- Des frais réduits : parmi les plus bas du marché, ils sont ramenés à 0,6 % sur tous nos produits sur les cotisations versées par prélèvement automatique ;
- L'absence d'intermédiaires commissionnés ;
- Le traitement équitable de nos assurés quelle que soit leur date d'adhésion : nous refusons de céder à la pratique des taux promotionnels à des fins commerciales ;
- La sécurité : avec 4,05 % de rendement en 2010,

nous vous faisons bénéficier du meilleur taux possible pour votre RES euros tout en préservant nos capacités financières pour les années futures, dans un environnement économique, financier et réglementaire évolutif.

Ces atouts, pérennes depuis la création de MACSF *épargne retraite*, sont le reflet des valeurs qui nous guident depuis toujours et continueront à nous guider pour l'avenir. Ces valeurs sont nos six engagements fondamentaux envers vous : Respect, Ecoute, Solidarité, Professionnalisme, Engagement, Confiance. C'est là le socle le plus solide que peut vous offrir l'assurance vie et sur lequel vous pouvez continuer de bâtir en toute confiance. Ceci me conduit à vous inviter à alimenter régulièrement vos contrats et à compléter votre couverture le cas échéant, en profitant des diversifications que nous vous offrons.

Soyez assurés de notre dévouement. ■

Pierre-François Cambon
Président MACSF *épargne retraite*



Marcel KAHN
Directeur Général
MACSF épargne retraite

Une mutuelle forte à votre service :

La MACSF figure parmi les grands groupes d'assurances français et à la première place des assureurs des professionnels de santé.

Nos résultats 2010 sont solides et très satisfaisants

Vos versements en épargne retraite ont atteint 1583 millions d'euros, soit une progression de 14 % et les encours gérés s'élèvent à 17 milliards d'euros. 31 624 nouveaux assurés ont choisi nos formules épargne retraite.

Le RES euros affiche une nouvelle fois une bonne performance avec un taux de rendement net de 4,05 %. Ce résultat est d'autant plus satisfaisant que nous assistons depuis quelques années à une baisse régulière des taux obligataires, impactant directement la rémunération des fonds euros.

Le RES Fonds de Pension euros ainsi que le Fonds euros du RES Fonds de Pension Avenir bénéficient d'un taux de rendement net de 4,20 %.

Le fonds en euro du RES Multisupport obtient un taux de 4,10 %, 3,95 % ou 3,80 % selon les frais de gestion. Ceux d'entre vous qui ont opté pour une stratégie d'investissement plus dynamique voient cette démarche payante au regard des performances annuelles des profils Equilibre (5 %) et Dynamique (6,72 %).

Ces résultats confortent notre gestion financière prudente et avisée, attentive aux opportunités, qui n'a jamais cédé à la tentation de produits dangereux ou complexes. Ils renforcent la bonne santé qu'affichent le Groupe MACSF et, en particulier, MACSF *épargne retraite* depuis 42 ans.

Nous sommes une mutuelle à votre service

Vous attendez pour vos contrats des performances mais aussi une qualité d'écoute, de services et de conseils.

Notre démarche d'amélioration continue engagée depuis de nombreuses années a pour objectif central, votre satisfaction.

Pour remplir cette mission, nous mettons à votre disposition des collaborateurs compétents et impliqués. Vous bénéficiez de services de proximité entre notre siège social de La Défense, nos quatre-vingt agences à Paris et en province et nos quatre plateaux téléphoniques régionaux. Chaque région est renforcée par la présence d'un spécialiste vie. C'est d'autant plus important que vos attentes en matière d'information et de conseil se développent. Enfin, nous nous engageons contractuellement à réaliser vos opérations dans des délais très courts.

La solidité de la MACSF et sa détermination à bien faire son métier d'assureur sont autant de gages pour mériter votre confiance. ■

Marcel KAHN
Directeur Général MACSF *épargne retraite*



Aymeric OUDIN
Directeur Général
Délégué MACSF
épargne retraite

“ LE RENDEMENT DU CONTRAT RES ATTEINT CETTE ANNÉE 4,05 %, UNE PERFORMANCE TRÈS SATISFAISANTE DANS UN CONTEXTE POURTANT DIFFICILE. ”

**Taux du RES
2010 : 4,05%**

Le rendement du contrat RES atteint cette année 4,05 %, une performance très satisfaisante dans un contexte pourtant difficile. Ce taux est obtenu sans reprise de la provision pour participation aux excédents, cette dernière ayant même été dotée cette année afin de renforcer la pérennité des taux futurs. En 2010, il aura fallu concilier sécurité et performance du portefeuille avec des taux d'emprunts d'Etat à 10 ans français et allemand historiquement bas et des taux d'emprunt des pays périphériques beaucoup plus élevés mais aussi plus risqués. Les interventions des autorités européennes et de la BCE ont permis de calmer un peu les tensions, mais les investisseurs resteront très vigilants aux problèmes de dettes nationales en 2011.

Le marché des dettes émises par les entreprises privées s'est bien comporté en 2010, confirmant le redressement de ces dernières suite à la crise financière. La reprise de la croissance des chiffres d'affaires et des bénéfices, associée à des bilans plus sains et mieux financés, a permis de soutenir les valorisations de ces dernières. Les résultats de 2010 s'annoncent sous les meilleurs auspices.

Le marché des obligations convertibles a accueilli de nouvelles émissions d'entreprises se refinançant à des taux d'intérêt compétitifs, tout en offrant au souscripteur la possibilité de participer à la hausse de l'action sous-jacente. Cette classe d'actifs, dans laquelle nous avons continué d'investir en 2010, a confirmé ses qualités de résistance à la baisse des actions au premier semestre et a bien performé au second semestre, à l'exception des titres de pays périphériques qui subissent toujours la méfiance des investisseurs.

Sur les marchés actions, nous avons profité du début de l'année 2010 pour réaliser des plus-values, avant de réinvestir sous les 3 500 points, au moment de la crise grecque en avril 2010. Sur la fin de l'année, l'indice CAC 40 a regagné le terrain perdu en novembre suite à la crise irlandaise et s'est rapproché de son niveau de début d'année. Les investisseurs semblent avoir retrouvé le goût du risque mais il faudra rester prudent en 2011. Enfin, l'année 2010 a été pour nous l'occasion de diversifier nos placements en actions dans les pays émergents. Ces investissements réalisés en début d'année affichent déjà des plus values latentes prometteuses. ■

Les défis resteront importants en 2011

Les politiques monétaires et de relance coordonnées mises en œuvre au niveau international en 2009 ont permis à la croissance économique mondiale de retrouver un rythme soutenu (proche de 5 %) en 2010. Mais cette amélioration conjoncturelle n'a pas atténué les déséquilibres nés de la crise bancaire et financière. Les défis resteront importants en 2011, avec un écart persistant entre les économies des pays développés et celles des pays émergents.

Aux Etats-Unis, le rythme de l'activité économique constaté fin 2010 (environ 2,5 %), s'il est meilleur qu'attendu, reste insuffisant pour générer une baisse satisfaisante du chômage et un redémarrage du marché immobilier. Dans ce contexte, la prolongation des déductions d'impôts et l'adoption par la Réserve Fédérale américaine d'une politique monétaire exceptionnellement accommodante devraient contribuer à soutenir l'activité et éloigner progressivement le risque de déflation.

En Europe, les écarts de croissance continuent de se creuser. L'économie allemande, grâce au moteur traditionnel des exportations et la reprise de la consommation intérieure, apparaît forte au regard de la faiblesse de plusieurs pays de la zone euro qui luttent pour rester crédibles financièrement aux yeux des marchés. Dans ces pays dits "périphériques", la situation est complexe, leur modèle de croissance ne fonctionnant plus. Une solution collective, qui pourrait permettre de solidifier la dynamique européenne, sera sans doute nécessaire.

Enfin, les pays émergents ont gagné en autonomie et devraient confirmer en 2011 leur statut de nouveau moteur de la croissance mondiale, à la condition toutefois de maîtriser les risques de surchauffe. Leur potentiel économique continuera vraisemblablement d'être un facteur d'arbitrage en leur faveur pour les marchés financiers sans oublier que ces places sont très volatiles. ■

Fonds en euros du RES Multisupport

	Performance 2010 (nette de frais de gestion)
Cotisations* cumulées égales ou supérieures à 450 000 euros	4,10 %
Cotisations* cumulées comprises entre 100 000 et 450 000 euros	3,95 %
Cotisations* cumulées inférieures à 100 000 euros	3,80 %

* Cotisations nettes de frais, diminuées des parts de cotisations éventuellement rachetées et des avances en cours.

Profils permanents du RES Multisupport

	Performance sur 1 an (2010)	Performance sur 2 ans (2009-2010)	Performance sur 5 ans (2006-2010)
Sécurité	3,21 %	9,11 %	19,55 %
Equilibre	5,00 %	16,32 %	14,14 %
Dynamique	6,72 %	24,71 %	6,05 %

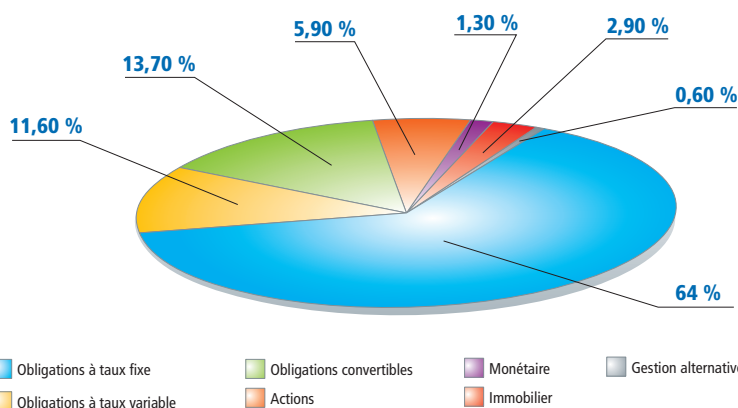
Supports en unités de compte

	Performance sur 1 an (2010)	Performance sur 2 ans (2009-2010)	Performance sur 5 ans (2006-2010)	Actif net (en millions d'euros)
Médi Actions	4,94 %	29,38 %	8,76 %	354
Médi Audace	12,35 %	30,46 %	-9,00 %	115
Médi Emergents* à compter du 01/10/2010	9,61 %	NS**	NS**	12
Médi Immobilier	13,07 %	58,89 %	14,38 %	47
Médi Convertibles	0,70 %	18,88 %	7,22 %	160
Médi Obligations Variables	0,73 %	5,64 %	8,25 %	80
Médi Court Terme	0,21 %	0,67 %	10,43 %	43

* Depuis sa création le 07/06/2010, la performance de Médi Emergents est de 17,46 %.

** Non significatif.

COMPOSITION DU FONDS EN EUROS FIN 2010 (DONNÉES AU 30 NOVEMBRE 2010)



MÉDI SUPPORTS ET RES MULTISUPPORT

Le support Médi Audace s'ouvre aux pays émergents

Depuis le 1^{er} janvier 2011, le Fonds Commun de Placement Médi Audace est modifié sur les points suivants :

- Les investissements sur les marchés des pays hors OCDE sont désormais possibles jusqu'à un

niveau de 50 % (contre 10 % antérieurement) ;

- Le risque de change n'est plus couvert (alors qu'il l'était de manière discrétionnaire antérieurement). ■

Médi Actions

Après une performance de + 22,32% en 2009, Médi Actions affiche une nouvelle fois une performance très satisfaisante en 2010 à + 4,94 % (dividende compris), performance très nettement supérieure à celle de ses indices de référence, le CAC 40 (- 3,34 %) et l'Eurostoxx50 (- 5,81 %).

Médi Convertibles

Dans un scénario de léger recul des actions et de tension sur les taux d'intérêt, les obligations convertibles ont joué leur rôle défensif affichant une légère progression de + 0,70 % sur la période.

Médi Audace

En hausse de + 12,35 % en 2010, ce support thématique d'actions internationales a bénéficié de la hausse du dollar sur la période.

Médi Obligations Variables

Ce fonds d'obligations à taux variables a réalisé une performance de + 0,73 % dans un contexte de taux très bas durant la période.

Médi Immobilier

Ce fonds d'actions de sociétés immobilières et foncières affiche une nouvelle fois une performance supérieure à celle des actions françaises et européennes et enregistre un gain de + 13,07 %.

Médi Emergents

Ce nouveau fonds investi sur les actions des pays émergents a pleinement joué son rôle profitant du dynamisme de cette région et affichant une performance de + 17,46 % depuis sa création en juin 2010.

➤ Diversifiez votre épargne avec un contrat RES Multisupport

Le RES Multisupport vous propose un choix de supports en euros et unités de compte, offrant sécurité et performance graduées. L'offre s'est enrichie en octobre dernier avec la création d'un huitième support : Médi Emergents.

Vous préférez la gestion déléguée ?

Nous mettons 4 profils à votre disposition

Si vous souhaitez profiter des marchés financiers sans vous impliquer outre mesure, c'est la gestion déléguée qu'il vous faut. Vous nous confiez la répartition de vos cotisations entre les supports en fonction du degré de risque que vous choisissez de prendre :

- **Profil SECURITE :**
pour la rentabilité et la sécurité ;
- **Profil EQUILIBRE :**
pour une diversité équilibrée ;
- **Profil DYNAMIQUE :**
pour un investissement sur la durée ;
- **Profil EVOLUTION :**
pour une sécurisation progressive et automatique des investissements en fonction de l'âge avec pour objectif la retraite.



Vous souhaitez gérer librement votre contrat ?

Le Profil Libre est pour vous

Ce profil est le vôtre si vous suivez régulièrement l'évolution des supports financiers, en acceptant une prise de risque inhérente aux supports actions. Avec le Profil Libre, vous pouvez :

- Investir jusqu'à 80 % maximum sur le Fonds en Euros RES ;
- Choisir la répartition de vos cotisations entre les différents supports financiers et procéder à des arbitrages selon les fluctuations des marchés financiers ;
- Dynamiser encore plus votre contrat avec l'option gratuite de réinvestissement des intérêts acquis sur le Fonds en Euros RES vers les supports en unités de compte.

De prestigieuses récompenses en 2010



POUR ADHÉRER AU RES MULTISUPPORT

Pour adhérer au RES Multisupport, vous pouvez nous contacter au **3233*** ou au **01 71 14 32 33** ou prendre rendez-vous dans votre agence.

* Prix d'un appel local depuis un poste fixe. Ce tarif est susceptible d'évoluer en fonction de l'opérateur utilisé.

Retraite : Prenez les devants !

➤ Estimez votre retraite en ligne !

Sur **www.macsf.fr**, nous mettons à votre disposition :

- Un outil de simulation de retraite très simple qui vous permet d'évaluer le montant de votre pension de retraite et de comparer vos droits en fonction de la date de départ.

- Un dossier retraite consacré à l'évolution du système de retraite des professionnels de santé : quelles sont les conséquences de la réforme ? Comment bien préparer votre départ à la retraite ? Comment évaluer votre retraite en fonction de votre parcours et de votre situation professionnelle ? ■

➤ Constituez-vous un complément de revenu à vie !

Vous souhaitez bénéficier du complément de revenu le mieux adapté à votre situation ?

Avec les contrats retraite MACSF, optez pour leurs avantages alliant sécurité et rentabilité :

- La garantie d'un revenu régulier à vie dès votre départ à la retraite ;

- Des déductions fiscales attractives ;
- Le bénéfice de frais sur cotisations réduits à 0,6 % jusqu'à la retraite avec le prélèvement automatique. ■

NE DIFFÉREZ PAS VOTRE DÉCISION :

Plus vous adhérez tôt, plus vous étalez votre effort d'épargne dans le temps et plus votre complément de retraite sera important.

Prenez un rendez-vous avec un conseiller sur internet :

macsf.fr

ou par téléphone au :

3233*

ou 01 71 14 32 33

ou dans votre agence MACSF

* Prix d'un appel local depuis un poste fixe. Ce tarif est susceptible d'évoluer en fonction de l'opérateur utilisé.

RES FOND DE PENSION AVENIR - PERP'S

➤ Deux contrats, deux solutions complémentaires

Le RES Fonds de Pension Avenir (Madelin) pour le professionnel libéral et son conjoint collaborateur.

- Vous vous constituez un complément de retraite reversé sous forme de rente viagère au moment de votre cessation d'activité ;
- Pendant la phase de versement de vos cotisations, quel que soit le profil choisi (Détente, Harmonie, Tonus), vous n'avez pas à vous préoccuper de la répartition de votre épargne entre les différents supports en euros et en unités de compte : plus vous avancez

dans le temps, plus nous sécurisons votre épargne sur le support en euros ;

- Votre rente est revalorisée chaque année ;
- Vous déduisez les cotisations versées chaque année de votre bénéfice imposable*.

Le PERP'S (Plan d'Épargne Retraite Populaire) pour le professionnel libéral, le salarié du secteur de la santé, le conjoint, les enfants.

- Chaque cotisation vous permet d'acquérir des unités de rente qui seront converties en rente viagère au moment de votre retraite ;

• Le système des unités de rente vous permet de connaître à tout moment le montant de la rente minimale qui vous sera servie à 65 ans ;

• En cas de décès avant la mise en place de votre rente viagère, la MACSF épargne retraite garantit automatiquement une rente viagère à votre conjoint ou une rente éducation à vos enfants selon votre choix à l'adhésion ;

- Les cotisations versées sur un PERP'S par tous les membres du foyer fiscal sont déductibles du revenu net imposable*.

* Dans les limites prévues par la réglementation fiscale en vigueur.

Vos prélèvements automatiques à 0,6 %, qui dit mieux ?

Faites des économies en mettant en place une convention d'abonnement, une solution sûre, pratique et gratuite pour alimenter vos contrats d'assurance vie et de retraite.

- **Sur toutes vos cotisations versées par prélèvement automatique**
 - **Sur tous les contrats de la gamme épargne retraite de la MACSF**
 - RES : **40 % d'économie (0,6 % au lieu de 1 %)**
 - RES Multisupport : **40 % d'économie (0,6 % au lieu de 1 %)**
 - RES Fonds de Pension Avenir : **80 % d'économie (0,6 % au lieu de 3 %)**
 - PERP'S : **83 % d'économie (0,6 % au lieu de 3,5 %)**
 - **Des économies à vie**
 - **Une totale souplesse**
- Vous pouvez modifier ou interrompre votre prélèvement à tout moment.

Mettre en place votre convention d'abonnement gratuite, rien de plus simple

- ① Depuis le site www.macsf.fr Espace sociétaires, téléchargez le formulaire d'autorisation de prélèvement automatique ou appelez le **3233** ou le **01 71 14 32 33**
- ② Indiquez le montant et la fréquence du prélèvement souhaité
- ③ Indiquez les références du contrat concerné
- ④ Signez l'autorisation et adressez-la directement à votre banque
- ⑤ Retournez la demande de mise en place de prélèvement automatique et un RIB à votre nom (ou compte joint) à la MACSF - Département Assurance vie - 10 cours du Triangle de l'Arche - TSA 40100 - 92919 La Défense cedex

BON A SAVOIR

Pour toute adhésion au RES euros ou au RES Multisupport, 50 € suffisent à l'adhésion si vous optez simultanément pour une convention d'abonnement mensuelle de 30 € minimum.

Une excellente solution pour ouvrir dès maintenant un contrat à vos enfants qui, à leur majorité, poursuivront l'effort d'épargne en bénéficiant de l'antériorité fiscale du contrat.

macsf.fr

- Un site pour vous assurer 7j/7
- Un site pour vous simplifier la vie 24h/24
- Un site pour vous informer (veille juridique et médicale)
- Un site pour échanger
- Un site sécurisé

www.macsf.fr

☎ 3233* ou 01 71 14 32 33

* Prix d'un appel local depuis un poste fixe.
Ce tarif est susceptible d'évoluer en fonction de l'opérateur utilisé.

Tous vos **services** à portée **de clic**



M.A.C.S.F.

Notre vocation, c'est **VOUS**

Mutuelle Assurance Epargne Financement

➤ **PERP'S : possibilité de sortie partielle en capital dans la limite de 20%**

La loi du 9 novembre 2010 portant réforme des retraites a instauré la possibilité pour tout assuré lors de son départ à la retraite d'une sortie

partielle en capital à hauteur maximum de 20 % de la valeur de rachat du contrat. ■



➤ **Compartment euro des contrats multisupports**

Assujettissement annuel aux prélèvements sociaux des produits du compartiment euro des contrats multisupports à compter du 1^{er} juillet 2011 ■

➤ **Contrat Madelin : fin du dispositif transitoire optionnel**

Rappelons que ce dispositif permettait à l'assuré, titulaire d'un contrat Madelin avant le 25 septembre 2003 et lorsque cela lui était plus favorable, d'opter pour la déduction des cotisations versées dans la limite de 19 % d'une somme égale à huit

fois le plafond annuel de la Sécurité Sociale (PASS). A compter du 1^{er} janvier 2011, seule la déductibilité des cotisations adossée aux bénéfices non commerciaux (BNC) est désormais possible. ■

➤ Au 1^{er} janvier 2011, le taux de prélèvements sociaux est porté de 12,1 % à 12,3 %

➤ **Contrat MEDI COURT TERME :**

suppression du seuil d'exonération des plus-values de cession à compter du 1^{er} janvier 2011

Les cessions réalisées à compter du 1^{er} janvier 2011 sont désormais soumises à l'impôt sur le revenu dès le 1^{er} euro (Article 150-0 A du Code Général des Impôts). Leur taux d'imposition forfaitaire est porté de 18 % à 19 % (hors prélèvements sociaux). ■



➤ **A COMPTER DU 1^{er} janvier 2011, LE PLAFOND ANNUEL DE LA SECURITE SOCIALE (PASS) EST DE 35 352 € ■**

Vous régler dans les meilleurs délais !

L'un des tous premiers critères d'appréciation d'un bon contrat d'assurance vie est le délai de règlement des capitaux par l'assureur.

➤ La disponibilité de votre épargne

En cas de besoin d'argent, le Livret de Prévoyance, le RES euros et le RES Multisupport bénéficient d'une grande souplesse d'utilisation. Dès le 1^{er} janvier suivant l'adhésion, deux types d'opération sont possibles.

• Le rachat

C'est une sortie définitive des sommes disponibles. Il peut être partiel ou total. Le rachat partiel vient en déduction de la provision mathématique constituée. Le rachat total entraîne la clôture définitive du contrat. Les intérêts et plus-values sont exonérés d'impôt sur le revenu (hors prélèvements sociaux) dès la huitième année, dans la limite de 4 600 euros par an pour un célibataire ou de 9 200 euros par an pour un couple marié ou pacsé soumis à imposition commune*. Avant huit ans, la fiscalité est dégressive selon l'antériorité du contrat.

• L'avance

Cette opération, conseillée pour un besoin momentané de liquidités, présente l'avantage de ne pas subir de fiscalité. Contrairement au rachat, elle n'entame pas l'épargne constituée sur le contrat, ne venant pas en diminution de la provision mathématique. Elle est accordée moyennant un intérêt annuel et est remboursable en une ou plusieurs fois dans un délai de trois ans. La convention d'avance insérée au contrat précise ses conditions et son fonctionnement.

Vous souhaitez effectuer un rachat ou une avance sur l'un de vos contrats ?

➔ Consultez sur www.macsf.fr :

- le montant des sommes disponibles
- le montant éventuel du prélèvement libératoire et des prélèvements sociaux correspondant à un rachat.

➔ Téléchargez le formulaire dans l'"Espace sociétaire" du site, rubrique "Vos contrats et services en ligne" puis "Mon épargne" et suivez les consignes du document.

➔ Un formulaire est également joint à chaque relevé d'opération.

• Quels sont les délais de traitement d'une demande de rachat ou d'avance ?

Nous nous engageons contractuellement à traiter votre demande dans les trois jours ouvrés maximum à compter de la réception de votre demande à notre siège. ■

* Tous contrats d'assurance vie et de capitalisation du foyer fiscal confondus

➤ La transmission de votre épargne en cas de décès à vos bénéficiaires : étapes et délais

Lors de la survenance du décès de l'adhérent / assuré, le bénéficiaire contacte la MACSF ou la MACSF, dès connaissance du décès, met tout en œuvre pour contacter les bénéficiaires. En cas de pluralités de bénéficiaires, un seul extrait d'acte de décès suffit. Chaque bénéficiaire fournit la copie de sa pièce d'identité signée, son adresse et un relevé d'identité bancaire.

En suivi, la MACSF lui adresse immédiatement les documents fiscaux afin qu'il effectue, le cas échéant, les formalités nécessaires auprès de l'administration fiscale (article 757B et/ou article 990I du Code Général des Impôts).

Dès réception de l'ensemble des pièces, nous procédons au règlement des capitaux décès conformément à notre engagement contractuel de verser les sommes dans les trois jours ouvrés pour le Livret de prévoyance et le RES euros et six jours ouvrés pour le RES Multisupport. ■